



Commission scolaire des
Découvreurs

Tout pour ouvrir ses horizons

Service du secrétariat général et
des technologies de l'information

Synthèse de la politique linguistique de la Commission scolaire des Découvreurs

Le plan d'action du MELS pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire prévoit que les commissions scolaires adoptent une politique linguistique. Le Conseil des commissaires a adopté la sienne à sa séance du 26 avril 2011.

Le principal objectif de cette politique est d'une part la promotion d'un français oral et écrit de qualité par les élèves et par tous les membres du personnel et, d'autre part, de s'assurer que la Commission scolaire utilise un français exemplaire dans ses communications avec les parents et le grand public.

Cette politique contient des exemples de moyens qui ont déjà été mis en œuvre à la Commission scolaire pour la qualité de la langue française, tels que le colloque sur la langue française. Elle donne les fondements sur lesquels elle s'appuie, tels que l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule qu'il est du devoir de l'enseignant de promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée.

Parmi les sept principes directeurs qui apparaissent à cette politique, on retrouve, entre autres, celui qui prévoit que la langue française est un facteur d'intégration et de cohésion sociale pour les personnes des différentes communautés culturelles présentes dans la société québécoise.

Les moyens d'action pour la mise en œuvre de cette politique se retrouvent principalement au plan d'action annuel et aux conventions de gestion et de réussite éducative.

Enfin, cette politique prévoit les rôles et responsabilités de chacun. Les élèves doivent utiliser un français de qualité tant à l'oral qu'à l'écrit; les parents doivent les supporter dans cet apprentissage; les enseignants et le personnel doivent prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue française parlée et écrite, et ce, avec le support du service éducatif qui, de plus, définira les balises relatives à la mise en place graduelle de l'orthographe rectifié.

Pierre R. Tremblay
Directeur

Le 28 avril 2011